

Burundi : Une commission d'enquête sur des cas d'exécutions extrajudiciaires

PANA, 12 juin 2012 Bujumbura, Burundi - Le procureur général de la République du Burundi, Valentin Bagorikunda, a annoncé mardi, la mise en place d'une commission de six magistrats du ministère public chargée d'enquêter sur des cas présumés d'exécutions extrajudiciaires ces derniers temps par des organisations nationales et internationales de défense des droits humains. Un récent rapport de Human rights watch (HRW, une organisation américaine de défense des droits humains à travers le monde) et d'autres rapports sur des cas d'exécutions extrajudiciaires au Burundi de l'Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH) ont été évoqués par le haut magistrat burundais parmi les pistes que la commission devra explorer.

Human Rights Watch avait sorti le 2 mai 2012 un rapport intitulé "Tu n'auras pas la paix tant que tu vivras : l'escalade de la violence au Burundi". Le lendemain, le porte-parole du gouvernement burundais, Philippe Nzobonariba, n'avait pas tardé à déclarer qu'il s'agissait d'une démarche de l'ONG internationale visant à ternir l'image du Burundi. Les agents sur place, notamment les partis politiques de l'opposition, certaines associations de la société civile ainsi que certains médias locaux qui, en réalité, sont les véritables rédacteurs des rapports sur lesquels Human Rights Watch ne fait qu'apposer sa signature comme couverture". Le président de l'APRODH, Pierre Claver Mbonimpa, a quant à lui, déclaré mardi à une conférence de presse, qu'il fallait d'abord rendre publiques les conclusions d'une pré-commission d'enquête qui avait été mise en place l'année dernière sur la même question d'exécutions extrajudiciaires au Burundi avant d'en envisager une autre. La commission a été placée sous la présidence de l'actuel substitut général de la Cour suprême, Manirakiza Adolphe, et devra livrer son rapport dans un délai de deux mois.